



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

euro

Question écrite n° 77026

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les récentes déclarations du Président de la République, qui a mentionné, lors d'un entretien dans un magazine, que l'euro avait été introduit en France à parité avec le dollar en 2001. Pourtant, c'est le 31 décembre 1998 qu'ont été adoptés les taux de conversion fixes et irrévocables entre chacune des devises participant à l'euro, qui s'établissait alors autour de 1,17 dollar. Elle lui demande donc de lui indiquer ce qui pourrait expliquer l'erreur du Président de la République et de préciser à quoi faisait allusion le chef de l'État en évoquant l'année 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77026

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4392

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)